

Fiche de données de sécurité

T0180

Version: 2.0

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 14/09/2011 Remplace la fiche 25/09/2015 Date de révision 05/07/2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : Ticarcillin disodium

N° CAS : 4697-14-7 Code du produit : T0180

Formule brute : C15H14N2Na2O6S2

Synonymes : Ticarpen

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V.

sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Duchefa Biochemie B.V.
A. Hofmanweg 71
2031 BH Haarlem - The Netherlands
T +31(0)23-5319093 - F +31(0)23-5318027
info@duchefa.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Supplier contact information:

+31(0)23-5319093 (M-F 09:00-17:00) +31(0)6-30109355 (outside office hours)

Organisme/Société	Adresse	Commentaire
World Health Organization world	http://apps.who.int/poisoncentres/	Consulter site Web pour un centre
directory of poison centres		antipoison local.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique,	H335

Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :





GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin

P305+P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : Ticarcillin disodium

N° CAS : 4697-14-7

Nom	Identificateur de produit	%
Ticarcillin disodium	(N° CAS) 4697-14-7	> 95

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la : Laver au savon avec une grande quantité d'eau

peau Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau

Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau.

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche.

> Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses

en cas d'incendie

- COx - NOx - SOx.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y

compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Rincer les

surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Sensible à l'humidité.

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à un usage professionel. Les produits Duchefa Biochemie B.V. sont exclusivement destinés aux laboratoires de culture in vitro.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,11	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes de protection (à la norme européenne EN 166 ou équivalent)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque adéquat. Filtre P2 (EN 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Couleur : Blanc.

Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: 50 g/l

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, demanutention et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (exposition répétée)

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer :

- COx
- NOx
- SOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

TOXICILE digue	. Non classe		
Ticarcillin disodium (4697-14-7)			
DL50 orale rat	16000 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé		
Cancérogénicité	: Non classé		
Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé: Peut irriter les voies respiratoires.		

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 5/8

: Non classé

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Voir liste actuelle RTECS pour une information complète: XM9410000.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et

les eaux potables

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en

vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA	
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.2. Désignation officielle de trans	sport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger pour le t	ransport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Transport par voie terrestre

Non réglementé

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ticarcillin disodium n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ticarcillin disodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Allemagne

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

 Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – : La substance n'est pas listée

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations règlementation danoise

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

	<u> </u>		
1.4	Numéro d'urgence	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	Matériau spécifié, épaisseur, et
			cetera de gants

Abréviations et acronymes:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF	Facteur de bioconcentration

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

CLP Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 DPD Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses DSD Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses IATA Association internationale du transport aérien IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 FDS Fiche de données de sécurité		
DSD Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses IATA Association internationale du transport aérien IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IATA Association internationale du transport aérien IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	IATA	Association internationale du transport aérien
LD50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
NOAEC Concentration sans effet nocif observé PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
REACH No 1907/2006	PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
FDS Fiche de données de sécurité	REACH	
	FDS	Fiche de données de sécurité

Sources des données : Fournisseur. Fabricant.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

SDS Biochemicals version 2018

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

05/07/2018 Duchefa Biochemie B.V. FR (français) 8/8